

# Réglementation sportive 2025

Version 1.0

Adopté par le Comité Directeur du 8 juin 2025

Version ALLÉGÉE

<b>Réglementation générale</b> . . . . .	<b>3</b>
<b>Récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps</b> . . . . .	<b>6</b>
<b>MAIF Aviron Indoor – Championnats de France J16, J18, sénior, master et para-aviron</b> . . . . .	<b>7</b>
<i>Vendredi 31 janvier et samedi 01 février 2025</i> <i>à déterminer</i>	
<b>MAIF Aviron Indoor – Championnats de France indoor aviron adapté FFSA</b> . . . . .	<b>8</b>
<i>Vendredi 31 janvier au samedi 01 février 2025</i> <i>à déterminer</i>	
<b>MAIF Aviron Indoor – Coupe de France indoor universitaire FFSU</b> . . . . .	<b>9</b>
<i>Jeudi 30 janvier 2025</i> <i>à déterminer</i>	
<b>MAIF Aviron Indoor – Championnats de France indoor scolaire UNSS</b> . . . . .	<b>10</b>
<i>Vendredi 31 janvier 2025</i> <i>à déterminer</i>	
<b>MAIF Aviron Indoor – Rencontre nationale aviron indoor UGSEL</b> . . . . .	<b>11</b>
<i>Vendredi 31 janvier 2025</i> <i>à déterminer</i>	
<b>Championnats de France longue distance J18, sénior et master – Critériums handi-valide et handi-santé – Coupe de France FFSU longue distance</b> . . . . .	<b>12</b>
<i>Samedi 01 et dimanche 02 mars 2025</i> <i>Mâcon</i>	
<b>Championnats interrégionaux bateaux courts J18, sénior et para-aviron</b> . . . . .	<b>13</b>
<i>Samedi 29 et dimanche 30 mars 2025</i>	
<b>Championnats de France bateaux courts J18, sénior et para-aviron</b> . . . . .	<b>14</b>
<i>Vendredi 11 au dimanche 13 avril 2025</i> <i>Cazaubon</i>	
<b>Championnats de ligue jeune – Critérium handi-valide jeune – Championnats régionaux FFSA</b> . . . . .	<b>15</b>
<i>Mai 2025</i>	
<b>Championnats de France de Beach Rowing Sprint J18 et sénior</b> . . . . .	<b>16</b>
<i>Jeudi 08 et vendredi 09 mai 2025</i> <i>Aix-les-Bains</i>	
<b>Championnats de France d’aviron de mer J16, J18, sénior et master – Critérium mer handi-aviron</b> . . . . .	<b>17</b>
<i>Samedi 10 et dimanche 11 mai 2025</i> <i>Aix-les-Bains</i>	
<b>Championnats de France UNSS et FFSU</b> . . . . .	<b>18</b>
<i>Samedi 17 et dimanche 18 mai 2025</i> <i>Léry-Poses</i>	
<b>Championnat de France sprint sénior et para-aviron</b> . . . . .	<b>19</b>
<i>Vendredi 06 au dimanche 08 juin 2025</i> <i>Libourne</i>	
<b>Championnats de France bateaux longs J18</b> . . . . .	<b>20</b>
<i>Samedi 07 et dimanche 08 juin 2025</i> <i>Libourne</i>	
<b>Championnats interrégionaux jeune – Critérium handi-valide jeune</b> . . . . .	<b>21</b>
<i>Entre le samedi 24 mai et le dimanche 15 juin 2025</i>	
<b>Championnats interrégionaux qualificatifs J14 et J16 – Critérium handi-valide J14 et J16</b> . . . . .	<b>22</b>
<i>Samedi 14 et dimanche 15 juin 2025</i>	
<b>Championnat de France master – Critérium handi-valide et handi-santé master</b> . . . . .	<b>23</b>
<i>Vendredi 27 au dimanche 29 juin 2025</i> <i>Brive-la-Gaillarde</i>	
<b>Championnat national jeune – Critérium handi-valide jeune</b> . . . . .	<b>24</b>
<i>Samedi 28 et dimanche 29 juin 2025</i> <i>Brive-la-Gaillarde</i>	
<b>Championnat de France J16 – Critérium handi-valide J16</b> . . . . .	<b>25</b>
<i>Vendredi 04 au dimanche 06 juillet 2025</i> <i>Vichy</i>	
<b>Championnat de France sénior moins de 23 ans</b> . . . . .	<b>26</b>
<i>Samedi 05 et dimanche 06 juillet 2025</i> <i>Vichy</i>	
<b>Championnat de France aviron-adapté FFSA</b> . . . . .	<b>27</b>
<i>à déterminer 2025</i> <i>à déterminer</i>	
<b>Championnat de France bateaux longs sénior et para-aviron</b> . . . . .	<b>28</b>
<i>Samedi 11 et dimanche 12 octobre 2025</i> <i>Mâcon</i>	
<b>Coupe de France des régions</b> . . . . .	<b>29</b>
<i>Samedi 26 et dimanche 27 octobre 2025</i> <i>à déterminer</i>	

## SUIVI DES MODIFICATIONS

Vous retrouverez ici les modifications apportées après validation pour éviter la surcharge de la couverture.

## RAPPELS

### Brevets de rameurs et barreaux

Pour pouvoir participer aux championnats et à leurs épreuves qualificatives, les brevets ci-dessous sont obligatoires :

- Pour les Jeunes (J10 à J14) et les juniors (J15 et J16):
  - Brevets aviron eaux intérieures:
    - › Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 (inchangé).
    - › Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur.
- Pour les rameurs handicapés:
  - Brevets aviron handicapés:
    - › Brevet d'accès à la compétition Handicaps.

Ils sont fortement recommandés pour toutes les autres catégories. Il est recommandé de les faire passer et de les saisir sur l'**Intranet fédéral**.

Retrouver toutes les informations sur les brevets de rameurs sur :

<https://www.ffaviron.fr/espace-federal/programmes-federaux/brevets-de-rameurs>

### Généralités

Aucun remboursement de droit d'inscription ne sera accordé en cas d'annulation de courses au cours d'une épreuve nationale, quel que soit le motif.

Les règlements para-aviron adapté sont disponibles sur le site de la FFSA: « Pratiquer > Formes de pratique > La compétition en sport adapté » consultez les règlements sportifs généraux et règlements sportifs par disciplines :

<https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/la-competition-en-sport-adapte/>

Plusieurs modifications sur les protocoles des classifications ont été apportés sur la page de la réglementation aviron et handicaps.

## CE QUI CHANGE EN 2025

Ajout des pages concernant les épreuves FFSA, FFSU, UNSS et UGSEL du MAIF Aviron Indoor et du Championnat de France aviron-adapté FFSA.

### Championnats de France bateaux courts – Incident de parcours

En cas d'incident avéré d'un équipage sur le parcours contre la montre, le Comité d'équité décidera de leur intégration ou non dans les séries qualificatives des championnats de France bateaux courts sans augmenter le nombre de qualifiés.

Le nombre d'équipages repêchés est limité au maximum à deux par épreuve. Ces équipages seront classés aux dernières places qualificatives du classement du parcours contre la montre.

### Championnats de France de Beach Rowing Sprint

Suppression de l'épreuve du SM4x+.

Nouveau programme prévisionnel des épreuves

### Championnats de France d'aviron de mer

Ajout de l'épreuve M40M4x+.

### Championnats de France UNSS et FFSU

Le programme des courses de ces deux championnats n'est pas encore connu au moment de la validation de la Réglementation sportive 2025 le 8 juin 2024

### Championnats interrégionaux jeune et Critériums handi-valide jeune

Les championnats interrégionaux jeunes et critériums handi-valide jeune peuvent être organisés entre le samedi 24 mai et la dimanche 15 juin, selon le souhait des zones, indépendamment des championnats interrégionaux qualificatifs J14 et J16.

### Championnat de France S-23 et J16

Modification de l'ordre des épreuves pour alterner homme et femme, comme sur les autres championnats

## GÉNÉRALITÉS

### 1. OBJET, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ZONES SPORTIVES

#### Objet

Les zones sportives sont constituées pour désigner les équipages qualifiés pour les championnats de France, dans la limite des quotas annuels dont elles disposent.

#### Composition

Les zones sportives sont des groupements de plusieurs ligues, définies par la FFA. Elles se composent ainsi :

- **Zone Nord-Est :** Grand Est, Hauts de France, Polynésie Française.
- **Zone Nord-Ouest :** Bretagne, Centre-Val de Loire, Guyane, Île-de-France, Normandie, Pays de la Loire.
- **Zone Sud-Est :** Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche Comté, Corse, La Réunion, Sud Provence Alpes Côte d'Azur.
- **Zone Sud-Ouest :** Guadeloupe, Martinique, Nouvelle Aquitaine, Occitanie.

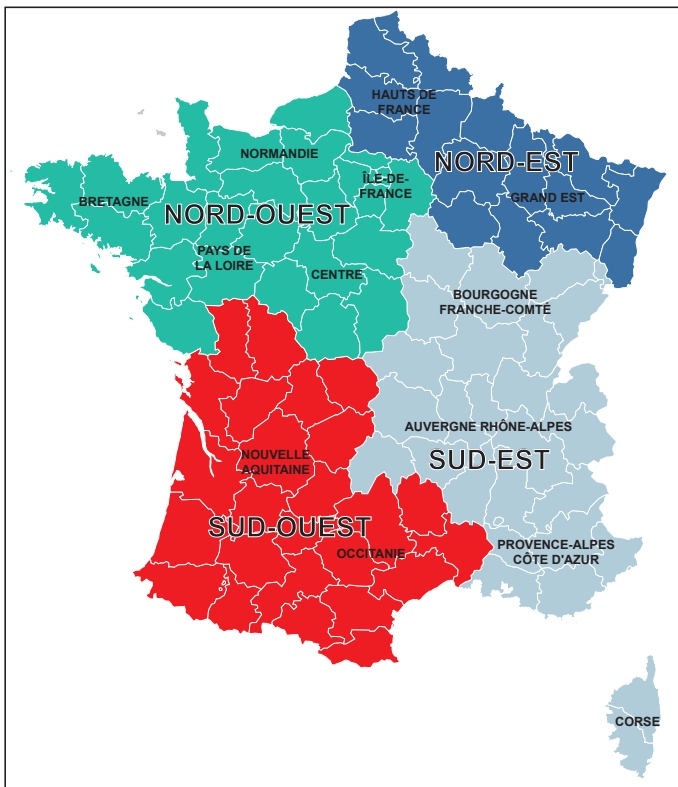
#### Fonctionnement

Un coordonnateur de zone est désigné par les présidents des ligues qui composent chaque zone. Il est chargé de réunir les présidents de ligue, le cadre technique référent désigné par le Directeur Technique National, et toutes les personnes qu'il juge utiles, autant de fois que nécessaire, pour désigner les organisateurs des championnats interrégionaux bateaux courts, et des championnats interrégionaux bateaux longs, et définir les modalités de qualifications pour les championnats de France.

À l'occasion de cette réunion, les présidents de ligue, en concertation avec le coordonnateur de zone, définissent en commun les moyens annuels nécessaires au bon fonctionnement de la zone.

### 2. RÉPARTITION DU NOMBRE DE QUALIFIÉS PAR ZONE

Pour les championnats soumis à des quotas de qualification, le nombre de qualifiés par zone est fonction de la performance sportive de la zone.



Pour le championnat national jeune, ce nombre est fonction :

- Du nombre de bateaux finalistes de la zone au championnat national jeune.
- Du nombre de licenciés J13 et J14 de la zone.
- Des points de performance obtenus par les clubs de la zone au championnat national jeune.

Catégories	Championnats		
	bateaux courts	J16	J14
Total de qualifiés	24	24	24
Nord-Est			
Nord-Ouest			
Sud-Est			
Sud-Ouest			

En cas de quotas non remplis :

- **Championnats interrégionaux bateaux courts :** aucune place ne sera proposée.
- **Championnats interrégionaux J14 et J16 :** les places disponibles sont attribuées dans la limite de 2 places par zone par ordre préférentiel suivant : à déterminer

### 3. ENGAGEMENTS

Les engagements aux compétitions nationales en France sont faits sur l'**Intranet fédéral**.

#### 3-1. Équipes homogènes de club

Un équipage homogène de club comprend uniquement des rameurs et barreaux licenciés dans le même club. L'engagement est fait par le club concerné.

#### 3-2. Équipes départementales ou équipes mixtes de clubs du même département

L'engagement est fait par le comité départemental concerné.

Seul le comité départemental possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

#### 3-3. Équipes de ligues ou équipes mixtes de clubs de la même ligue

L'engagement est fait par la ligue concernée.

Seule la ligue possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

#### 3-4. Équipes composés d'athlètes de différentes ligues

L'engagement est fait par la FFA sur demande écrite des clubs concernés.

Seule la FFA possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de clubs de différentes ligues.

Faire parvenir à la FFA avant la date de clôture les engagements en précisant bien pour chaque rameur son club et son numéro de licence.

#### 3-5. Il ne pourra être enregistré aucun engagement

- Ne comprenant pas la totalité de la composition de l'équipage ;
- De compétiteurs dont la licence ne respecte pas les règlements en vigueur ;
- De rameurs J15 et J16 participant aux championnats de France et à leurs épreuves qualificatives dans les catégories J17, J18 et sénior sans visite médicale spécifique d'aptitude ;
- De rameurs participant aux championnats jeune (ligue, interrégional et national) n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreaux n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur ».
- De rameurs participant au championnat de France J16 n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreaux n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur ».

## 3-6. Droits d'engagement

Des droits d'engagement sont prélevés sur le compte licences du club. Aucun remboursement de droit d'inscription ne sera accordé en cas d'annulation de courses au cours d'une épreuve nationale, quel que soit le motif.

Consultez les tarifs des droits d'engagements :

<https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/textes-reglementaires>

## 3-7. Consultation des engagements

Les engagements aux différentes épreuves peuvent être consultés sur [ffaviron.fr](https://www.ffaviron.fr) trois heures après la clôture des inscriptions.

Ces inscriptions sont soumises à l'éligibilité des rameurs et barreaux.

## 3-8. Règlement des championnats et critères

Voir l'annexe 10 du règlement intérieur de la FFA

### Modalités d'application des articles 3: Licence et 7: Engagements (ou modifications d'engagements) hors délai

*Valeur du point* : 1 point = 1,50 €.

Les demandes d'engagements (ou modifications d'engagements) hors délai et de rameurs non licenciés au 31 mars doivent être envoyées à [championnats@ffaviron.fr](mailto:championnats@ffaviron.fr) au plus tard 48 heures après la clôture des engagements.

Dans le cas d'un équipage inscrit hors délai sur des championnats interrégionaux et ayant obtenu sa qualification, les pénalités s'appliqueront sur l'épreuve nationale concernée.

## 4. FORFAITS

Avant la clôture des inscriptions : sur l'[Intranet fédéral](#).

Après la clôture des inscriptions : les clubs doivent annoncer les forfaits et en indiquer les motifs à la réunion des délégués.

Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables, une pénalité de 50 points (1 point = 1,50 €) sera appliquée au club.

## 5. ASSURANCES

Les clubs doivent prendre la couverture indispensable des risques matériels. En cas d'accident, **le président de jury (PDJ) fait remplir par les clubs concernés le formulaire officielle de déclaration d'accident. Ce dernier sera signé par les clubs et le PDJ. Il sera joint au PV de régates et transmis à la FFA.**

La déclaration du sinistre est à faire obligatoirement par les clubs concernés à leur compagnie d'assurance respective.

En aucun cas, la responsabilité de la FFA ne pourra être recherchée.

## 6. COULEURS DES AVIRONS

Il est rappelé que l'article 18-6 du code des régates, qui traite, en autres, de la couleur des palettes: « Elles doivent être peintes d'une manière identique sur les deux faces aux couleurs de l'association... », s'appliquera à toutes les épreuves nationales et à leurs épreuves qualificatives sans exception.

**Cependant, des dérogations seront accordées, uniquement :**

- Aux équipages de pôle et aux équipages para (matériel spécifique individualisé) pour les championnats de France bateaux courts et épreuves qualificatives.
- Aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur.

Pour faciliter le contrôle lors de la réunion des délégués, la liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

## 7. NUMÉROS

Les numéros des bateaux pour les parcours contre la montre sont fournis par la FFA.

Pour les courses en ligne, les clubs ont l'obligation de se munir du nombre de jeux de numéros nécessaires pour identifier tous leurs bateaux.

Code des régates – Article 28: Le numéro du couloir attribué devra être clairement identifié sur support rigide opaque en chiffre blanc sur fond noir ou noir sur fond blanc. Sa taille devra être au moins de 18 cm de haut pour une épaisseur de trait de 3 cm de large. **La mise en conformité du numéro pourra être demandée avant l'embarquement.**

Les numéros d'identification fédérale des bateaux mer sont à renseigner lors des inscriptions sur l'[Intranet fédéral](#). Les bateaux de mer doivent porter de chaque côté de la proue leur numéro d'identification fédérale aux normes imposées.

## 8. TIRAGE AU SORT

Lorsqu'un équipage déclare forfait après le tirage au sort et au plus tard à la réunion des délégués, si le nombre d'équipages restant implique d'utiliser un autre système de progression ou si le forfait entraîne un déséquilibre entre le nombre des équipages dans chaque série, alors un nouveau tirage est réalisé.

## 9. CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE

L'article 7 du règlement des championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur de la FFA) concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique pour le championnat national jeune.

La thématique «aviron et handicaps» regroupe le para-aviron (handicap physique et visuel), le para-aviron adapté (handicap mental et psychique) et l'aviron handi-valide (équipage mixte handicap et valide).

Une catégorie handi-santé a été créée pour les rameurs ayant un handicap (carte MDPH), y compris pour ceux n'étant pas reconnus dans les classifications officielles (World Rowing), et les rameurs atteints d'une ALD.

## 1. ABRÉVIATIONS

- **PR1** : para-aviron (para-rowing) bras et épaules.
- **PR2** : para-aviron (para-rowing) tronc et bras.
- **PR3** : para-aviron (para-rowing) jambes, tronc et bras.
- **PD** : handicap physique (Physical Disability).
- **VI** : handicap visuel (Visual Impairment).
- **ID** : handicap mental (Intellectual Disability).
- **AB - BC - CD** : classe de la FF Sport Adapté.
- **HV** : handi-valide.
- **HSt** : handi-santé.

## 2. CLASSIFICATIONS

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales doivent avoir été classifiés au préalable selon les procédures suivantes :

Les classifications ne sont plus systématiquement proposées la veille des championnats. Les lieux et dates figurent sur le site internet fédéral :

<https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>

### Handicap moteur

La classification s'effectue en présentiel.

Pour participer à une session de classification, il faut **en effectuer la demande 2 mois avant et envoyer les documents au minimum 45 jours avant le date de classification.**

Un dossier médical doit être fourni au préalable au classificateur médical. Aucune classification ne sera possible sans dossier médical.

### Handicap visuel

Les sportifs doivent télécharger le « Dossier d'évaluation médicale pour sportifs déficient visuel », le faire remplir par un Ophtalmologue et nous le renvoyer au minimum 45 jours avant la date de la compétition à l'adresse : [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr)

Le dossier sera étudié par un classificateur formé spécifiquement qui pourra, si nécessaire, demander des examens complémentaires afin d'attribuer la classe dans la catégorie B1, B2 ou B3.

### Handi-santé

L'attestation MDPH ou ALD est à envoyer **au minimum 15 jours avant la clôture** des engagements à [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr).

Retrouvez toutes les informations concernant la classification sur le site internet de la FFA :

<https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>

### Handicap mental ou psychique

La classification s'effectue en structure par 2 personnes.

Consultez toutes les modalités d'éligibilité :

<https://sportadapte.fr/pratiquer/eligibilite/>

et de classification :

<https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/competitions/classification/>

## 3. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les flotteurs sont obligatoires pour les rameurs PR1. Ils sont facultatifs pour les autres catégories.

Les sièges/assises sont fixes pour les rameurs PR1 et PR2.

**Pour les rameurs PR1, il est obligatoire d'avoir au minimum une sangle au niveau du tronc. Cette sangle doit être fixée des deux côtés du dossier.**

La ou les sangles doivent :

- Avoir une largeur minimale de 5 cm.
- Être de couleur différente de la tenue de compétition.
- Avoir une boucle d'accroche de couleur vive.

S'il y a **plusieurs** sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.

Les coques utilisées par les rameurs PR1 et PR2 sont des bateaux para-aviron, type canoë, homologués par **World Rowing** (Swift, Wintech, Filippi, Empacher). Celles utilisées par les rameurs PR3 sont des coques standard.

## 4. COMPÉTITIONS

Au niveau national, pour permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de participer, les 4+ PR3 doivent être composés d'au moins une femme.

Le barreur des 4+ PR3 peut être un homme ou une femme. Le poids minimum est de 55 kg.

La pratique en couple PR3 (1x ou 2x) est réservée aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être classifiés « pointe et couple ». Cette règle s'applique uniquement pour les épreuves des championnats interrégionaux et des championnats de France bateaux courts.

Déficient visuel : dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50% de PR3-VI.

Pour participer à une épreuve de ce règlement, les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

### Distances de courses

Tête de rivière :

- 6 000 m pour les PR3 ;
- 4 000 m pour les PR1, PR2 et PR3-ID ;

### Temps handicaps pour les épreuves Open et critérium

Les épreuves open para-aviron, critérium handi-valide et critérium handi-santé regroupent des personnes de genres et de handicaps différents. Pour compenser ces différences, les départs sont décalés en utilisant la grille de temps compensés. (Voir annexe de cette réglementation.)

### Épreuves critériums (hors championnats <sup>A</sup>)

Les épreuves handi-valide et handi-santé ne donnent pas lieu à la délivrance d'un titre de Champion de France.

## 5. TEMPS DE RÉFÉRENCE SUR 2 000 m :

Les temps de référence servant à la qualification aux championnats de France bateaux courts para-aviron sont disponibles sur le site de la MAP.

## 6. PARA-AVIRON ADAPTÉ

Pour participer à des épreuves des championnats de France FF Sport Adapté, les rameurs doivent avoir une licence FFSA. Cela sous-entend que le club doit être affilié à la FFSA (démarches à effectuer auprès du CD Sport Adapté local). <https://sportadapte.fr/se-licencier/>

Ils doivent également avoir participé aux épreuves sélectives para-aviron adapté :

- Championnat régional d'aviron indoor pour se qualifier pour le championnat de France indoor.
- Championnat régional J14 pour se qualifier pour le championnat de France bateau.

Toutes les courses para-aviron adapté sont soumises au règlement sportif FFSA.

Les entraîneurs des sportifs et arbitres officiant sur les championnats de France FFSA doivent également avoir une licence FFSA.

<https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/la-competition-en-sport-adapte/>

Renseignements : [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr)



# MAIF AVIRON INDOOR – CHAMPIONNATS DE FRANCE J16, J18, SÉNIOR, MASTER ET PARA-AVIRON



FFAVIRON

VENDREDI 31 JANVIER ET SAMEDI 01 FÉVRIER 2025

À DÉTERMINER

## 1. CALENDRIER

• Lundi	07 octobre 2024	10h00	ouverture des inscriptions sur l' <b>Intranet fédéral</b>	
• Lundi	13 janvier 2025	14h00	clôture des inscriptions	
• Du	lundi 07 octobre 2024	au	jeudi 31 octobre 2024	tarifs réduits
• Du	vendredi 01 novembre 2024	au	lundi 30 décembre 2024	tarifs pleins
• Du	mardi 31 décembre 2024	au	lundi 13 janvier 2025	tarifs majorés

## 2. ÉPREUVES

ATTENTION ! Les catégories d'âge indoor correspondent à l'âge atteint chaque jour de course => cf. Code indoor ; Annexe 7.3

Épreuves individuelles – 2 000 m			40-49	40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)
14-16	junior 16 ans	(F-H)	50-59	50 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)
17-18	junior 18 ans	(F-H)	60+	60 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR1	para-aviron 1	(F-H)
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	S PR2	para-aviron 2	(F-H)
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR3	para-aviron 3	(F-H)
40-44	40 à 44 ans	(F-H, FPL-HPL)			
45-49	45 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)			
50-54	50 à 54 ans	(F-H, FPL-HPL)			
55-59	55 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)			
60-64	60 à 64 ans	(F-H, FPL-HPL)			
65-69	65 à 69 ans	(F-H, FPL-HPL)			
70-74	70 à 74 ans	(F-H, FPL-HPL)			
75-79	75 à 79 ans	(F-H, FPL-HPL)			
80+	80 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)			
S PR1	sénior para-aviron 1	(F-H)			
S PR2	sénior para-aviron 2	(F-H)			
S PR3	sénior para-aviron 3	(F-H)			
Épreuves individuelles sprint – 500 m					
14-16	junior 16 ans	(F-H)			
17-18	junior 18 ans	(F-H)			
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)			
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)			
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)			
			Épreuves par équipe de 4 – Relais 8 x 250 m		
			J16MR4	junior 16 ans - 2 femmes et 2 hommes	
			J18MR4	junior 18 ans - 2 femmes et 2 hommes	
			SHR4	sénior - 4 hommes	
			SFR4	sénior - 4 femmes	
			SMR4	sénior - 2 femmes et 2 hommes	
			SMR4 Open <sup>Δ</sup>	sénior - 4 personnes	dont 1 femme et 1 homme
			Épreuves par équipe de 4 – Relais 4 x 500 m		
			SMR4 HSt <sup>Δ</sup>	sénior - 4 handi-santé	dont 1 femme et 1 homme et 50 % de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD
			AVIROSE <sup>Δ</sup>	sénior - 4 femmes	dont au moins 2 femmes atteintes ou opérées d'un cancer
			Épreuves par équipe – 500 m à 4		
			SMR4 HV <sup>Δ</sup>	sénior - 4 handi-valide	dont 1 femme et 1 homme et au moins une personne classifiée PR1, PR2 ou PR3

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Δ Épreuves Open, hors Championnats de France

### Réglementation

Le MAIF Aviron Indoor - Championnats de France se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA).

### Participation

La possession d'une licence FFA de la saison en cours est obligatoire pour s'inscrire : licence A, U, BF ou I prise dans un club **OU** licence indoor individuelle (I) **OU** licence indoor événementielle (IE).

Pour tous les participants non-titulaires d'une licence permettant la compétition, une licence indoor événementielle (IE) sera obligatoirement proposée lors de l'inscription aux différentes épreuves. Les compétiteurs de nationalité étrangère (**hors UE et EEE**), à l'exclusion des compétiteurs russes et biélorusses, peuvent participer aux épreuves individuelles, mais ne seront pas classés dans le cadre du MAIF Aviron Indoor – Championnats de France.

Dans les épreuves par équipe des championnats de France, les membres de l'équipe doivent être licenciés du même club, avec au maximum un équipier de nationalité étrangère. Une épreuve collective Open est ouverte aux équipes mixtes de clubs et aux licenciés individuels, quelles que soient les nationalités, et selon les mêmes règles que le relais mixte SMR4 (au moins une femme et un homme).

### Engagements

Les inscriptions sont à effectuer sur l'**Intranet fédéral**.

La liste des engagés est accessible dès l'ouverture des inscriptions sur [www.championnats.aviron-indoor.fr](http://www.championnats.aviron-indoor.fr).

Des engagements tardifs pourront être acceptés moyennant le paiement d'un tarif spécifique et sous réserve de places disponibles.

### Classements

Le classement et la délivrance de titre de champion de France est ouvert aux rameuses et rameurs licenciés à la FFA, selon les mêmes conditions que celles décrites à l'article 5 de l'annexe 10 du Règlement intérieur pour les épreuves en bateaux.

## 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

### Classification

Une session de classification aura lieu sur place le **vendredi 31 janvier 2025** avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Les informations concernant les classifications sont disponibles sur <https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>.

Il est impératif de renvoyer le formulaire de diagnostic médical 45 jours avant l'évènement.

La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFA : [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr)

Pour participer à la course SMR4 HSt, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD **au minimum 15 jours avant l'évènement** à l'adresse [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr).

## 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor : <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

## 6. CONTACT

Informations complémentaires sur le site [www.championnats.aviron-indoor.fr](http://www.championnats.aviron-indoor.fr)

Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à [maif-aviron-indoor@ffaviron.fr](mailto:maif-aviron-indoor@ffaviron.fr)

### 1. CALENDRIER

- à déterminer ouverture des inscriptions
- à déterminer clôture des inscriptions

### 2. ÉPREUVES

<b>Épreuves individuelles – 1 000 m</b>			<b>Épreuves individuelles sprint – 500 m</b>		
14-18F PR3-ID BC	femme 14-18 ans	BC	14-18F PR3-ID BC	femme 14-18 ans	BC
14-18H PR3-ID BC	homme 14-18 ans	BC	14-18H PR3-ID BC	homme 14-18 ans	BC
SF PR3-ID BC	femme +18 ans	BC	SF PR3-ID BC	femme +18 ans	BC
SH PR3-ID BC	homme +18 ans	BC	SH PR3-ID BC	homme +18 ans	BC
14-18F PR3-ID CD	femme 14-18 ans	CD	14-18F PR3-ID CD	femme 14-18 ans	CD
14-18H PR3-ID CD	homme 14-18 ans	CD	14-18H PR3-ID CD	homme 14-18 ans	CD
SF PR3-ID CD	femme +18 ans	CD	SF PR3-ID CD	femme +18 ans	CD
SH PR3-ID CD	homme +18 ans	CD	SH PR3-ID CD	homme +18 ans	CD
<b>Épreuves individuelles sprint – 2 min</b>			<b>Épreuves par équipe de 4 – Relais 4x500 m</b>		
14-18F PR3-ID AB	femme 14-18 ans	AB	TAHR4 PR3-ID AB-BC	4 femmes ou hommes <i>dont au moins un AB</i>	
14-18H PR3-ID AB	homme 14-18 ans	AB	TAHR4 PR3-ID BC-CD	4 femmes ou hommes <i>dont au moins un BC</i>	
SF PR3-ID AB	femme +18 ans	AB	TAMR4 PR3-ID AB-BC-CD	<i>au moins 2 femmes</i>	
SH PR3-ID AB	homme +18 ans	AB			

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Réglementation

Le MAIF Aviron Indoor - Championnats de France se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA).

#### Participation

La possession d'une licence FFSA de la saison en cours est obligatoire pour s'inscrire.

Les catégories d'âge sont celles acquises au 1er janvier de l'année en cours.

Les sportifs devront avoir participé aux championnats régionaux indoor.

#### Engagements

Les engagements sont à effectuer selon les modalités de la FFSA.

#### Classements

Le classement et la délivrance de titre de champion de France est ouvert aux rameuses et rameurs licenciés à la FFSA.

### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor: <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

### 5. CONTACT

Pour toute question concernant le règlement FFSA: [emilie.laissus@sportadapte.fr](mailto:emilie.laissus@sportadapte.fr)

Informations complémentaires sur le site [www.championnats.aviron-indoor.fr](http://www.championnats.aviron-indoor.fr)

Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à [maif-aviron-indoor@ffaviron.fr](mailto:maif-aviron-indoor@ffaviron.fr)



# MAIF AVIRON INDOOR

## COUPE DE FRANCE INDOOR UNIVERSITAIRE FFSU



JEUDI 30 JANVIER 2025

À DÉTERMINER

### 1. CALENDRIER

- à déterminer ouverture des inscriptions
- à déterminer clôture des inscriptions

### 2. ÉPREUVES

Épreuves individuelles sprint – 500 m		Épreuves par équipe de 4 – Relais 8x250 m	
SH FFSU	universitaire homme	SHR4 FFSU	4 universitaires hommes
SF FFSU	universitaire femme	SFR4 FFSU	4 universitaires femmes
		SMR4 FFSU	2 universitaires femmes et 2 universitaires hommes

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Réglementation

Consultez la réglementation de la FFSU : [www.sport-u.com/aviron](http://www.sport-u.com/aviron)

#### Participation

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique des championnats de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site [www.sport-u.com](http://www.sport-u.com)

#### Engagements

Les engagements sont faits par la FFSU.

#### Classements

Un classement est établi par la FFSU.

### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor : <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

### 5. CONTACT

Informations complémentaires sur le site [www.championnats.aviron-indoor.fr](http://www.championnats.aviron-indoor.fr)

Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à [maif-aviron-indoor@ffaviron.fr](mailto:maif-aviron-indoor@ffaviron.fr)

# MAIF AVIRON INDOOR

## CHAMPIONNAT DE FRANCE INDOOR SCOLAIRE UNSS



VENDREDI 31 JANVIER 2025

À DÉTERMINER

### 1. CALENDRIER

- à déterminer
- à déterminer

ouverture des inscriptions sur le serveur **OPUSS**  
clôture des inscriptions

### 2. ÉPREUVES

Épreuves individuelles – 1 000 m		Épreuves par équipe de 4 – Relais 4 x 500 m	
collège fille	UNSS	collège fille	UNSS
collège garçon	UNSS	collège garçon	UNSS
lycée fille	UNSS	lycée fille	UNSS
lycée garçon	UNSS	lycée garçon	UNSS
Épreuves individuelles – 500 m		partagé cognitif collège	UNSS
partagé cognitif collège	UNSS	partagé moteur collège	UNSS
partagé moteur collège	UNSS	partagé cognitif lycée	UNSS
partagé cognitif lycée	UNSS	partagé moteur lycée	UNSS
partagé moteur lycée	UNSS		

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Réglementation

Consultez la réglementation de l'UNSS : [www.unss.org/nautique](http://www.unss.org/nautique)

#### Engagements

Les engagements sont faits par les **professeurs d'EPS** des établissements sur le serveur **OPUSS** en fonction du calendrier régional de l'UNSS.

Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique des championnats de France (convocations, hébergement ...).

Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

#### Classements

Un classement est établi par l'UNSS.

### 4. RÉGLEMENTATION AVIRON PARTAGÉ

Consultez la réglementation de l'UNSS : <https://www.unss.org/sport-partage>

### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor : <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

### 6. CONTACT

Informations complémentaires sur le site [www.championnats.aviron-indoor.fr](http://www.championnats.aviron-indoor.fr)

Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à [maif-aviron-indoor@ffaviron.fr](mailto:maif-aviron-indoor@ffaviron.fr)

**VENDREDI 31 JANVIER 2025**

**À DÉTERMINER**

### 1. CALENDRIER

- à déterminer
- à déterminer

ouverture des inscriptions sur le serveur **Usport**  
clôture des inscriptions

### 2. ÉPREUVES

Épreuves individuelles – 1 000 m à 4 et relais 4 x 500 m		Épreuves individuelles – 500 m	
collège fille	UGSEL	partagé cognitif collège	UGSEL
collège garçon	UGSEL	partagé moteur collège	UGSEL
lycée fille	UGSEL	partagé cognitif lycée	UGSEL
lycée garçon	UGSEL	partagé moteur lycée	UGSEL

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Réglementation

Consultez la réglementation de l'UGSEL : [www.ugsel.org/sites/default/files/disciplines/pdf/rencontre%20aviron%20indoor%20reglement.pdf](http://www.ugsel.org/sites/default/files/disciplines/pdf/rencontre%20aviron%20indoor%20reglement.pdf)

#### Participation

Chaque participant doit être licencié à l'UGSEL.

#### Engagements

Les engagements se font sur le serveur **Usport** auprès de l'UGSEL, via les services régionaux.

#### Classements

Un classement est établi par l'UGSEL sur l'addition des deux temps réalisés au relais et au 1 000 m.

### 4. RÉGLEMENTATION AVIRON PARTAGÉ

à préciser

### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor : <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

### 6. CONTACT

Information sur le site de l'UGSEL : [www.ugsel.org/competitions/sports-individuels/aviron](http://www.ugsel.org/competitions/sports-individuels/aviron)

Informations complémentaires sur le site [www.championnats.aviron-indoor.fr](http://www.championnats.aviron-indoor.fr)

Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à [maif-aviron-indoor@ffaviron.fr](mailto:maif-aviron-indoor@ffaviron.fr)

# CHAMPIONNATS DE FRANCE LONGUE DISTANCE J18, SÉNIOR ET MASTER – CRITÉRIUMS HANDI-VALIDE ET HANDI-SANTÉ – COUPE DE FRANCE FFSU LONGUE DISTANCE



SAMEDI 01 ET DIMANCHE 02 MARS 2025

MÂCON

## 1. CALENDRIER

- Lundi 03 février 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[Intranet fédéral](#)
- Mardi 18 février 14h00 clôture des inscriptions
- Mardi 18 février 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 21 février 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](#)
- Samedi 01 mars 11h00 réunion des délégués

## 2. ÉPREUVES

### Samedi après-midi – Distance de course: 4 000 m – Critérium

- 1 SM4x HSt<sup>Δ</sup> 4 rameuses et rameurs en couple – handi-santé dont 1 femme et 1 homme et 50% de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD
- 2 SH2x HV PR Open<sup>Δ</sup> 2 rameuses ou rameurs en couple – handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)

### Samedi après-midi – distance de course: 8 000 m

- 3 J18H8+ 8 rameurs en pointe avec barreur
- 4 J18F8+ 8 rameuses en pointe avec barreur
- 5 SH4x 4 rameurs en couple
- 6 SH4x FFSU 4 rameurs en couple
- 7 MCH4x 4 rameurs en couple
- 8 MEH4x 4 rameurs en couple
- 9 SH4- 4 rameuses en pointe sans barreur
- 10 MCH4- 4 rameurs en pointe sans barreur
- 11 MEH4- 4 rameurs en pointe sans barreur
- 12 J18H2x 2 rameurs en couple
- 13 J18F2x 2 rameuses en couple
- 14 SF8+ 8 rameuses en pointe avec barreur
- 15 SF8+ FFSU 8 rameuses en pointe avec barreur
- 16 MCF8+ 8 rameuses en pointe avec barreur
- 17 MEF8+ 8 rameuses en pointe avec barreur
- 18 SM4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple
- 19 SM4x FFSU 2 rameuses et 2 rameurs en couple
- 20 MCM4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple
- 21 MEM4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple
- 22 SF2x 2 rameuses en couple
- 23 MCF2x 2 rameuses en couple
- 24 MEF2x 2 rameuses en couple

### Dimanche matin – distance de course: 8 000 m

- 25 SH2x 2 rameurs en couple
- 26 MCH2x 2 rameurs en couple
- 27 MEH2x 2 rameurs en couple
- 28 J18H4x 4 rameurs en couple
- 29 J18F4x 4 rameuses en couple
- 30 J18H4- 4 rameurs en pointe sans barreur
- 31 J18F4- 4 rameuses en pointe sans barreur
- 32 SH8+ 8 rameurs en pointe avec barreur
- 33 SH8+ FFSU 8 rameurs en pointe avec barreur
- 34 MCH8+ 8 rameurs en pointe avec barreur
- 35 MEH8+ 8 rameurs en pointe avec barreur
- 36 SF4x 4 rameuses en couple
- 37 SF4x FFSU 4 rameuses en couple
- 38 MCF4x 4 rameuses en couple
- 39 MEF4x 4 rameuses en couple
- 40 SF4- 4 rameuses en pointe sans barreur
- 41 MCF4- 4 rameuses en pointe sans barreur
- 42 MEF4- 4 rameuses en pointe sans barreur
- 43 SM8+ 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
- 44 SM8+ FFSU 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
- 45 MCM8+ 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
- 46 MEM8+ 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

<sup>Δ</sup> Épreuves Critérium, hors Championnats de France

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Réglementation spécifique

Une réglementation spécifique en [annexe](#) régit ces championnats. Elle comporte un système de pénalités.

### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

### Participation au championnat de France longue distance master

Un rameur master appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante. Les rameurs master doivent tous avoir 27 ans ou plus en 2025. La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à 43 ans en catégorie C et supérieure ou égale à 55 ans en catégorie E.

Le barreur n'a pas d'âge minimum requis et il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne d'âge de l'équipage

La participation des étrangers dans les épreuves master est soumise à la réglementation des championnats nationaux (Annexe 10 du Règlement intérieur).

### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[Intranet fédéral](#) par chaque club.

Un rameur peut participer à plusieurs épreuves des Championnats de France et dans plusieurs catégories d'âge.

**Coupe de France FFSU:** les engagements sont faits par la FFSU.

### Classement des clubs

Un classement national longue distance des clubs sera établi à l'issue du championnat.

## 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

### Participation

Pour participer à la course SM4x HSt, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'évènement à l'adresse [handicaps@ffaviron.fr](#).

## 5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Société des Régates Mâconnaises – Tél. 03 85 38 00 67 – [regates.maconnaises@free.fr](mailto:regates.maconnaises@free.fr) ou [C71003@ffaviron.fr](mailto:C71003@ffaviron.fr)

### Catégories d'âge

Master : tout rameur âgé de 27 ans et plus.

- A : âge minimum 27 ans ;
- B : âge moyen 36 ans ou plus ;
- C : âge moyen 43 ans ou plus ;
- D : âge moyen 50 ans ou plus ;
- E : âge moyen 55 ans ou plus ;
- F : âge moyen 60 ans ou plus ;

# CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX BATEAUX COURTS

## J18, SÉNIOR ET PARA-AVIRON



**SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 MARS 2025**

### 1. CALENDRIER

- Lundi 10 mars 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[Intranet fédéral](#)
- Mardi 18 mars 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Lundi 31 mars 16h00 retour à la FFA de la liste des bateaux qualifiés de la zone

### 2. ÉPREUVES

J18 – distance de course: 2 000 m		SÉNIOR – distance de course: 2 000 m	
1	J18F2- 2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2- 2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2- 2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2- 2 rameurs en pointe sans barreur
3	J18F1x 1 rameuse en couple	7	SF1x PL 1 rameuse en couple poids léger
4	J18H1x 1 rameur en couple	8	SH1x PL 1 rameur en couple poids léger
		9	SF1x 1 rameuse en couple
		10	SH1x 1 rameur en couple
PARA-AVIRON – distance de course: 2 000 m			
11	SF1x PR3 1 rameuse en couple - jambes, tronc et bras		(embarcation libre) – classification couple
12	SH1x PR3 1 rameur en couple - jambes, tronc et bras		(embarcation libre) – classification couple
13	SF2- PR3 2 rameuses en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		dont 2 rameuses handi ou 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide)
14	SH2- PR3 2 rameurs en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		dont 2 rameurs handi ou 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide)
15	SF1x PR1 1 rameuse en couple - bras et épaules		(bateau World Rowing - fauteuil - flotteurs obligatoires)
16	SH1x PR1 1 rameur en couple - bras et épaules		(bateau World Rowing - fauteuil - flotteurs obligatoires)
17	SF1x PR2 1 rameuse en couple - tronc et bras		(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)
18	SH1x PR2 1 rameur en couple - tronc et bras		(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)

Les épreuves para-aviron adapté seront communiquées dans le Règlement sportif de la FFSA.

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

Les équipages engagés doivent courir dans la zone d'appartenance de leurs clubs ou du pôle auquel ils sont rattachés. Les équipages composés de mixtes de clubs de deux zones différentes peuvent courir au choix dans l'une de ces deux zones.

Les équipages ayant annoncé préalablement leur non-participation au championnat de France libèrent le quota qu'il pourrait obtenir pour un autre équipage.

Pour les équipages mixtes de zone et hors-zone, un quota supplémentaire est attribué par équipage présent dans les quotas. Ces équipages sont qualifiés et cèdent leur quota à l'équipage suivant.

La qualification pour le championnat de France bateaux courts s'opère par 3 voies différentes :

- **En amont:** Les équipages ou athlètes qualifiés directement par la DTN (cf. Règles de sélection)
- **Aux championnats interrégionaux bateaux courts** (selon les quotas attribués par zone en page 4). Attention : aucune demande de rattrapage ou de dérogation pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.
- **A posteriori:** la DTN peut rattraper des athlètes U19/U23 identifiés (cf. Règles de sélection)

#### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[Intranet fédéral](#) par les clubs ou par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

#### Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont organisées par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est: Gravelines
- Zone Nord-Ouest: [à déterminer](#)
- Zone Sud-Est: [à déterminer](#)
- Zone Sud-Ouest: Cazaubon

### 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être **déjà classifié pour pouvoir être engagés** et titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### Qualifications para-aviron

Pour se qualifier au championnat de France para-aviron, les équipages doivent réaliser une performance (exprimée en % et calculée par rapport aux temps de référence de chaque catégorie) qui ne soit pas inférieure de plus de 20% à celle réalisée par le bateau le plus performant de la journée.

Exemple: Meilleur temps de référence de la journée SH1x: 95% du temps de référence. Les rameurs et rameuses para-aviron doivent réaliser une performance supérieure à 75% du temps de référence de leur catégorie.

### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES - RÉSULTATS

#### Programme

Les programmes des épreuves qualificatives sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

#### Retour des résultats à la FFA

À l'issue des épreuves qualificatives :

- Les coordonnateurs de zone retournent à la FFA, pour le **lundi 31 mars 2025 à 16h00**, la liste des bateaux qualifiés dans la limite de leur quota.
- Les engagements au championnat de France sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats, dans la limite des quotas de chaque zone.
- En cas de refus de qualification, les clubs concernés doivent prévenir le coordonnateur de zone **avant le lundi 31 mars 2025 à 12h00**.
- En cas de quotas non remplis, les places disponibles ne seront pas attribuées.

### 6. CONTACT

- Zone Nord-Est: Coordonnateur: Philippe LOT Référent technique: Charlotte CULTY
- Zone Nord-Ouest: Coordonnateur: Jacky BLOQUET Référent technique: Alexandre HUSS
- Zone Sud-Est: Coordonnateur: David LACOFFRETTE Référent technique: Pascal MOREL
- Zone Sud-Ouest: Coordonnateur: **Anthony PERROT** Référent technique: Clément DEPOORTER

# CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS

## J18, SÉNIOR ET PARA-AVIRON



FFAVIRON

CAZAUBON

VENDREDI 11 AU DIMANCHE 13 AVRIL 2025

### 1. CALENDRIER

- Mercredi 2 avril 17h00 validation de la liste des inscrits par la FFA
- Vendredi 04 avril 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Jeudi 10 avril 18h00 réunion des délégués

### 2. ÉPREUVES

J18 – distance de course: 2 000 m		SÉNIOR – distance de course: 2 000 m	
1	J18F2- 2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2- 2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2- 2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2- 2 rameurs en pointe sans barreur
3	J18F1x 1 rameuse en couple	7	SF1x PL 1 rameuse en couple poids léger
4	J18H1x 1 rameur en couple	8	SH1x PL 1 rameur en couple poids léger
<b>PARA-AVIRON – distance de course: 2 000 m</b>		9	SF1x 1 rameuse en couple
11	SF1x PR3 1 rameuse en couple - jambes, tronc et bras	10	SH1x 1 rameur en couple
12	SH1x PR3 1 rameur en couple - jambes, tronc et bras		(embarcation libre) – classification couple
13	SF2- PR3 2 rameuses en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		(embarcation libre) – classification couple
14	SH2- PR3 2 rameurs en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		<i>dont 2 rameuses handi ou 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide)</i>
15	SF1x PR1 1 rameuse en couple - bras et épaules		<i>dont 2 rameurs handi ou 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide)</i>
16	SH1x PR1 1 rameur en couple - bras et épaules		(bateau World Rowing - fauteuil - flotteurs obligatoires)
17	SF1x PR2 1 rameuse en couple - tronc et bras		(bateau World Rowing - fauteuil - flotteurs obligatoires)
18	SH1x PR2 1 rameur en couple - tronc et bras		(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)
			(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)

Les épreuves para-aviron adapté seront communiquées dans le Règlement sportif de la FFSA.

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation

Les championnats de France bateaux courts sont ouverts aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les équipages en deux sans barreur.

La qualification pour le championnat de France bateaux courts s'opère par 3 voies différentes :

- **En amont** : Les équipages ou athlètes qualifiés directement par la DTN (cf. Règles de sélection)
- **Aux championnats interrégionaux bateaux courts** (selon les quotas attribués par zone en page 4). Attention : aucune demande de rattrapage ou de dérogation pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.
- **A posteriori** : la DTN peut rattraper des athlètes U19/U23 identifiés (cf. Règles de sélection)

#### Engagements des bateaux retenus par les zones

Les équipages qualifiés et ceux listés par la DTN sont engagés sur l'**Intranet fédéral** par la FFA.

#### Incident de parcours

En cas d'incident avéré d'un équipage sur le parcours contre la montre, le Comité d'équité décidera de leur intégration ou non dans les séries qualificatives des championnats de France bateaux courts sans augmenter le nombre de qualifiés.

Le nombre d'équipages repêchés est limité au maximum à deux par épreuve. Ces équipages seront classés aux dernières places qualificatives du classement du parcours contre la montre.

### 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### Épreuves para-aviron

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 6.

#### Participation

La qualification pour le championnat de France bateaux courts para-aviron s'opère par 2 voies différentes :

- **En amont** : les équipages ou athlètes qualifiés directement par la DTN à partir de certaines étapes du chemin de la sélection contenu dans les Règles de sélection de l'équipe de France Paralympique et notamment :
  - Le test à l'ergomètre sur 2 000 m (**dates à déterminer**).
  - Le test à l'ergomètre sur 2 000 m lors des championnats de France Indoor.
  - Les contrôles d'entraînement en stage réalisés sur l'eau et à l'ergomètre.
- Une liste hiérarchisée de rameuses et rameurs qualifiés directement pour le championnat de France bateaux courts sera établie par la DTN au regard des performances réalisées lors des différentes étapes précitées. Les rameuses et rameurs figurant sur cette liste ne seront pas obligés à participer aux championnats interrégionaux.
- **Aux championnats interrégionaux bateaux courts** : attention, aucune demande de rattrapage ou de dérogation pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.

#### Classement

Une récompense sera attribuée dans chaque épreuve au meilleur équipage composé de rameurs junior.

### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les épreuves démarreront le vendredi matin, et se termineront le dimanche après-midi.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

### 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Informations et réservation auprès de l'Office de Tourisme – Tél. 05 62 69 26 56 – [accueil@barbotantourisme.fr](mailto:accueil@barbotantourisme.fr) – [www.barbotantourisme.fr](http://www.barbotantourisme.fr)



# CHAMPIONNATS DE LIGUE JEUNE – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE JEUNE – CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SÉLECTIFS FFSA



MAI 2025

## 1. CALENDRIER

- Le mardi qui suit le championnat de ligue date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités d'inscription et de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa ligue.

## 2. ÉPREUVES

HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Critérium				JEUNE – distance de course : 1 000 m			
1	J14H2x HV PR Open	2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)		4	J13F1x	1 rameuse en couple	
				5	J13H1x	1 rameur en couple	
				6	J14F1x	1 rameuse en couple	
				7	J14H1x	1 rameur en couple	
				8	J14F2x	2 rameuses en couple	
				9	J14H2x	2 rameurs en couple	
							Δ Épreuves Critérium, hors Championnats
JEUNE – distance de course : 500 m							
2	J12F1x	1 rameuse en couple					
3	J12H1x	1 rameur en couple					
PARA-AVIRON ADAPTÉ (sélectif pour le championnat de France FFSA) : 500 m							
10	14-18 F1x AB	1 rameuse en couple – jeune	classe AB	18	F1x BC	1 rameuse en couple – adulte	classe BC
11	14-18 H1x AB	1 rameur en couple – jeune	classe AB	19	H1x BC	1 rameur en couple – adulte	classe BC
12	14-18 F1x BC	1 rameuse en couple – jeune	classe BC	20	F1x CD	1 rameuse en couple – adulte	classe CD
13	14-18 H1x BC	1 rameur en couple – jeune	classe BC	21	H1x CD	1 rameur en couple – adulte	classe CD
14	14-18 F1x CD	1 rameuse en couple – jeune	classe CD	22	F2x BCD	2 rameuses en couple	classe BC-CD
15	14-18 H1x CD	1 rameur en couple – jeune	classe CD	23	H2x BCD	2 rameurs en couple	classe BC-CD
16	F1x AB	1 rameuse en couple – adulte	classe AB	24	4Yx+ BCD	yolette à 4 rameuses ou rameurs en couple avec barreur adapté	classe BC-CD
17	H1x AB	1 rameur en couple – adulte	classe AB				

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer au championnat de ligue Jeune, les rameurs doivent être titulaires du « brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 ».

### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

### Engagements

#### Engagements aux championnats de ligue jeune

Les engagements aux championnats de ligue jeune sont libres et se font uniquement sur l'**Intranet fédéral** par chaque club.

Ces championnats sont qualificatifs pour les championnats interrégionaux et obligatoires pour au moins 75 % des rameurs composant les bateaux participant au championnat national jeune.

#### Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

À l'issue des championnats de ligue jeune :

- Les clubs des équipages sélectionnés doivent transmettre aux responsables de zone le nom du délégué qui sera présent lors du championnat interrégional.
- Les clubs qui refusent la qualification d'un équipage doivent en informer les responsables de ligue **avant le lundi suivant le championnat de ligue à 14h00**.
- Les responsables de ligue retournent à la zone la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les responsables de ligue retournent à la FFA la liste des rameurs ayant participé à leur championnat de ligue jeune ainsi que leur numéro de licence.

## 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

### Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.

## 5. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON ADAPTÉ

### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

### Participation

Les rameurs doivent participer à ces épreuves pour se qualifier au championnat de France FFSA.

Les mixtes de clubs sont autorisées pour les rameurs isolés, entre clubs d'une même région (engagement par mail auprès de la ligue concernée).

Voir le règlement de la FFSA : <https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/la-compétition-en-sport-adapte/>

## 6. PROGRAMME

Les programmes des championnats de ligue jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finale de classement pour chaque épreuve.

# CHAMPIONNATS DE FRANCE DE BEACH ROWING SPRINT

## J18, SÉNIOR



JEUDI 08 ET VENDREDI 09 MAI 2025

AIX-LES-BAINS

### 1. CALENDRIER

- Lundi 14 avril 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[Intranet fédéral](#)
- Mardi 29 avril 14h00 clôture des inscriptions  
17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 02 mai 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](#)
- Mercredi 07 mai 18h00 réunion d'information obligatoire des délégués pour toutes les épreuves

### 2. ÉPREUVES

SÉNIOR – distance de course : 600 m en aller et retour			JUNIOR – distance de course : 600 m en aller et retour		
1	SF1x	1 rameuse en couple	4	J18F1x	1 rameuse en couple
2	SH1x	1 rameur en couple	5	J18H1x	1 rameur en couple
3	SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple			

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation

Les championnats de France J18 et sénior de Beach Rowing Sprint sont ouverts aux équipages homogènes de clubs et aux équipages mixtes de clubs.

#### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[Intranet fédéral](#) par chaque club.  
Les rameurs séniors peuvent doubler.

#### Matériel

La FFA [conventionne](#) avec un ou plusieurs constructeurs de bateaux afin que les embarcations mises à disposition, moyennant une participation financière, soient identiques par catégorie.

L'utilisation de toute autre embarcation est interdite.

Des paires d'avirons seront loués par la FFA à hauteur de 30 euros par journée.

Des plages d'entraînement préalables seront programmées pour essayer le matériel et le parcours. Elles seront communiqués sur la page fédérale du Championnat de France après les inscriptions.

### 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### Participation

L'épreuve est ouverte aux équipages mixtes de clubs et de genre composés d'un rameur classifié PR3 et d'un rameur valide.

Les rameurs et rameuses PR3 classifiés en pointe sont autorisés à ramer à participer à cette épreuve.

### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.

Les horaires et les distances de parcours peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

- Jeudi 08 mai  
matin parcours contre la montre SF1x et SH1x  
repêchages et/ou huitième de finales SF1x et SH1x  
après-midi phases finales SF1x et SH1x  
parcours contre la montre SM2x
- Vendredi 09 mai  
matin parcours contre la montre J18F1x et J18H1x  
repêchages et/ou huitième de finales J18F1x et J18H1x  
repêchages et/ou huitième de finales SM2x  
après-midi phases finales J18F1x et J18H1x  
phases finales SM2x

### 6. CONTACT

Entente Nautique d'Aix-les-Bains – 22, Avenue Daniel Rops 73100 Aix-Les-Bains – Tél. 04 79 88 12 07 – [C073008@ffaviron.fr](mailto:C073008@ffaviron.fr)

# CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER J16, J18, SÉNIOR ET MASTER – CRITÉRIUM MER HANDI-AVIRON



SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 MAI 2025

AIX-LES-BAINS

## 1. CALENDRIER

• Lundi	14 avril	08h00	ouverture des inscriptions sur l' <a href="#">Intranet fédéral</a>
• Mardi	29 avril	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur <a href="#">ffaviron.fr</a>
• Vendredi	02 mai	17h00	consultation de l'ordre des départs sur <a href="#">ffaviron.fr</a>
• Vendredi	09 mai	09h00	confirmation des engagements
		19h00	réunion d'information obligatoire pour les délégués et chefs de bord (équipiers référents)

## 2. ÉPREUVES

PARA-AVIRON – distance de course : 6 km – Critérium		MASTER – distance de course : 6 km	
1	SH2x HV PR3 <sup>Δ</sup> 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide <i>dont 1 PR3 et 1 guide</i>	13	M40H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur
2	SM2x HV PR3-ID <sup>Δ</sup> 1 rameuse et 1 rameur en couple handi-valide adapté <i>dont 1 PR3-ID et 1 valide</i>	14	M40H2x 2 rameurs en couple
3	SM4x+ HSt <sup>Δ</sup> 4 rameuses et rameurs en couple handi-santé <i>dont 1 femme et 1 homme et 50% de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD</i>	15	M40H1x 1 rameur en couple
		16	M40F4x+ 4 rameuses en couple avec barreur
		17	M40F2x 2 rameuses en couple
		18	M40F1x 1 rameuse en couple
		19	M40M2x 1 rameuse et 1 rameur en couple
		20	M40M4x+ 2 rameurs et 2 rameurs en couple avec barreur
SÉNIOR – distance de course : 6 km		J18 – distance de course : 6 km	
4	SM2x 1 rameuse et 1 rameur en couple	21	J18H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur
5	SM4+ 2 rameuses et 2 rameurs en pointe avec barreur	22	J18F4x+ 4 rameuses en couple avec barreur
6	SM4x+ 2 rameurs et 2 rameurs en couple avec barreur	23	J18M4x+ 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur
7	SH4x+ 4 rameurs en couple avec barreur	24	J18M2x 1 rameuse et 1 rameur en couple
8	SH2x 2 rameurs en couple		
9	SH1x 1 rameur en couple	J16 – distance de course : 6 km	
10	SF4x+ 4 rameuses en couple avec barreur	25	J16H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur
11	SF2x 2 rameuses en couple	26	J16F4x+ 4 rameuses en couple avec barreur
12	SF1x 1 rameuse en couple	27	J16M4x+ 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur

<sup>Δ</sup> Épreuves Critérium, hors Championnats de France

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Participation aux championnats de France

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les rameuses et rameurs master doivent avoir 40 ans ou plus dans l'année en cours.

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[Intranet fédéral](#) par chaque club.

Le numéro d'identification fédérale des bateaux mer doit être renseigné dans le champ « n° bateau/dossard » lors des inscriptions sur l'[Intranet fédéral](#).

### Bateaux

Les bateaux doivent être conformes à la jauge de restriction du code des régates en mer.

### Classements

Les classements se font par épreuve et non en fonction des courses auxquelles les concurrents participent (exemple : plusieurs épreuves regroupées au sein d'une même course).

## 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

### Participation

Pour participer à la course SM4x+ HSt, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'évènement à l'adresse [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr).

### Classements

Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.

## 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.

Les horaires et les distances de parcours pourront être changés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

Des manches qualificatives, des finales directes et des finales de classement pourront être organisées en fonction du nombre d'engagés.

Les épreuves J16 et J18, tout comme les épreuves séniors et masters, seront disputées au sein d'une même course jusqu'à 15 bateaux engagés au total. Un moyen d'identification des équipages J16 et master sera fourni par la FFA quand les épreuves sont regroupées.

## 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Entente Nautique d'Aix-les-Bains – 22, Avenue Daniel Rops 73100 Aix-Les-Bains – Tél. 04 79 88 12 07 – [C073008@ffaviron.fr](mailto:C073008@ffaviron.fr)

# CHAMPIONNATS DE FRANCE UNSS – COLLÈGES ET LYCÉES

## CHAMPIONNATS DE FRANCE FFSU



FFAVIRON

**SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 MAI 2025**

**LÉRY-POSES**

### 1. CALENDRIER

- Vendredi 16 mai 17h30 réunion des accompagnateurs d'équipes et jeunes coachs des établissements UNSS
- Vendredi 16 mai 17h30 prise en charge des jeunes arbitres UNSS par les responsables de leur suivi UNSS et les arbitres FFA
- Vendredi 16 mai 18h00 réunion des délégués des établissements FFSU

### 2. ÉPREUVES

**UNSS – distance de course: 1 000 m**

**COLLÈGE – équipe de 10 ou 15 compétiteurs – monotypie yolette vega**

F4Yx+ yolette à 4 rameuses en couple avec barreur  
H4Yx+ yolette à 4 rameurs en couple avec barreur  
M4Yx+ yolette à 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur

**LYCÉE – équipe de 8 à 15 compétiteurs**

F4x/+ 4 rameuses en couple  
H4 /+ 4 rameurs en couple  
M8+ 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

**SPORT PARTAGÉ : COLLÈGE – LYCÉE – équipe de 5 compétiteurs**

4Yx+ yolette à 4 rameurs en couple avec barreur *dont 1 fille et 1 garçon*  
*handicap moteur (1 handi et 3 valides) ou handicap cognitif (2 handis et 2 valides)*

**FFSU – distance de course: 1 000 m**

**HOMME**

HU1x 1 rameur en couple  
HU2x 2 rameurs en couple  
HU4x 4 rameurs en couple  
HU2- 2 rameurs en pointe sans barreur  
HU4- 4 rameurs en pointe sans barreur  
HU8+ 8 rameurs en pointe avec barreur

**FEMME**

FU1x 1 rameuse en couple  
FU2x 2 rameuses en couple  
FU4x 4 rameuses en couple  
FU4- 4 rameuses en pointe sans barreur  
FU8+ 8 rameuses en pointe avec barreur

**MIXTE (même établissement)**

MU2x 1 rameuse et 1 rameur en couple  
MU4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple  
MU8+ 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

**PARA-AVIRON – HANDI-VALIDE**

MU2x HV 1 rameuse et 1 rameur en couple handi-valide *dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide* (Open)

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**UNSS**

Consultez la réglementation de l'UNSS: [www.unss.org/nautique](http://www.unss.org/nautique)

**FFSU**

Consultez la réglementation de la FFSU: [www.sport-u.com/aviron](http://www.sport-u.com/aviron)

### 4. ENGAGEMENTS

**UNSS**

Les engagements sont faits par les professeurs d'EPS des établissements en fonction du calendrier régional de l'UNSS.

Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique des championnats de France (convocations, hébergement ...).

Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

**FFSU**

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique des championnats de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site [www.sport-u.com](http://www.sport-u.com).

### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

**UNSS**

- Samedi 17 mai matin séries qualificatives UNSS
- Samedi 17 mai après-midi repêches UNSS
- Dimanche 18 mai matin finales de classement UNSS ou demi-finales UNSS
- Dimanche 18 mai après-midi finales UNSS
- Dimanche 18 mai après-midi podium établissement UNSS

**FFSU**

- Samedi 17 mai matin séries qualificatives FFSU
- Samedi 17 mai après-midi finales FFSU
- Dimanche 18 mai matin séries qualificatives FFSU
- Dimanche 18 mai après-midi finales FFSU

### 6. CONTACT ET HÉBERGEMENTS

Ligue de Normandie – Antoine BELTRAMELLO – 06 61 77 53 48 – [LR09@ffaviron.fr](mailto:LR09@ffaviron.fr)

## 1. CALENDRIER

• Lundi	12 mai	08h00	ouverture des inscriptions sur l' <a href="#">Intranet fédéral</a>
• Mardi	27 mai	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur <a href="#">ffaviron.fr</a>
• Vendredi	30 mai	17h00	consultation de l'ordre des départs sur <a href="#">ffaviron.fr</a>
• Vendredi	06 juin	13h00	réunion des délégués (sous réserve de la modification du programme définitif des épreuves)

## 2. ÉPREUVES

### SÉNIOR SPRINT – distance de course: 500 m

1	SF4-	4 rameuses en pointe sans barreur	8	SH2-	2 rameuses en pointe sans barreur
2	SF2x	2 rameuses en couple	9	SH4x	4 rameurs en couple
3	SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur	10	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
4	SF4x	4 rameuses en couple			
5	SF8+	8 rameuses en pointe	11	SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple
6	SH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	12	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
7	SH2x	2 rameurs en couple	13	SM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

### PARA-AVIRON – distance de course: 500 m

14	SH1x et SF1x PR1 Open	1 rameuse en couple et 1 rameur en couple - bras et épaules (Open)
15	SH1x et SF1x PR2 Open	1 rameuse en couple et 1 rameur en couple - tronc et bras (Open)
16	SH1x et SF1x PR3 Open	1 rameuse en couple et 1 rameur en couple - jambes, tronc et bras (Open)
17	SH2x Open	2 rameuses et/ou rameurs en couple PR1, PR2 ou PR3 (Open)
18	SM4+ PR3	4 rameuses et rameurs en pointe avec barreur - jambes, tronc et bras <i>dont 1 femme minimum, possibilité d'avoir 50% de déficients visuels</i>
19	SM2x PR3-VI	1 rameuse et 1 rameur en couple <i>dont 1 PR3-VI (B1, B2 ou B3) et 1 guide</i>

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[Intranet fédéral](#) par chaque club.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves **1 à 10** (épreuves hommes et femmes).

Les rameurs participant aux épreuves **1 à 10** du championnat de France sprint sénior peuvent en plus participer à une seule des épreuves **11 à 13** des épreuves mixtes ou **14 à 19** des épreuves du championnat de France sprint para-aviron.

Pour engager deux équipages dont des rameurs doublent, il faut d'abord saisir l'engagement dans l'épreuve **1 à 10** ou **14 à 19** puis l'engagement dans l'épreuve mixte de **11 à 13**.

## 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

### Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs composés en totalité de rameurs présentant un handicap, excepté la course SM2x PR3-VI.

Les rameurs et rameuses PR3 classifiés en pointe sont autorisés à ramer en 1x et 2x.

### Classification

Une session de classification pour les handicaps physiques aura lieu sur place **le vendredi 6 juillet** avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Les informations concernant les classifications sont disponibles sur <https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>.

Il est impératif de renvoyer le formulaire de diagnostic médical 45 jours avant l'évènement.

La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFA : [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr)

### Engagements para-aviron

Un rameur peut participer à deux épreuves 14 à 19 ou à une épreuve 14 à 19 et une épreuve 1 à 10.

## 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

En fonction du nombre d'engagés et des amplitudes horaires, des finales de classement au-delà de la 24<sup>e</sup> place pourront être organisées.

• Vendredi	06 juin	après-midi	séries qualificatives sénior et para-aviron
• Samedi	07 juin	après-midi	demi-finales sénior A/B et C/D
• Dimanche	08 juin	après-midi	finale de classement sénior
			finale para-aviron
			finale sénior A, B, C et D

## 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club Nautique de Libourne 1876 – Tél. 05 57 51 25 97 – [C33042@ffaviron.fr](mailto:C33042@ffaviron.fr) – [www.cnlibourne.fr](http://www.cnlibourne.fr)

## SAMEDI 07 ET DIMANCHE 08 JUIN 2025

### 1. CALENDRIER

- Lundi 12 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[Intranet fédéral](#)
- Mardi 27 mai 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 30 mai 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 06 juin 13h00 réunion des délégués (sous réserve de la modification du programme définitif des épreuves)

### 2. ÉPREUVES

#### J18 – distance de course: 2 000 m

1	J18H2x	2 rameurs en couple
2	J18H4-	4 rameurs en pointe sans barreur
3	J18H4x	4 rameurs en couple
4	J18H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
5	J18M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
6	J18F2x	2 rameuses en couple
7	J18F4-	4 rameuses en pointe sans barreur
8	J18F4x	4 rameuses en couple
9	J18F8+	8 rameuses en pointe avec barreur

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement de championnats et critériums (Annexe 10 du Règlement intérieur).

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

#### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[Intranet fédéral](#) par chaque club.

### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

En fonction du nombre d'engagés **et des amplitudes horaires**, des finales de classement au-delà de la 24<sup>e</sup> place pourront être organisées.

- Samedi 07 juin matin séries qualificatives J18
- après-midi demi-finales A/B et C/D ou tiers de finales A/B/C J18
- Dimanche 08 juin matin finales J18

### 5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club Nautique de Libourne 1876 – Tél. 05 57 51 25 97 – [C33042@ffaviron.fr](mailto:C33042@ffaviron.fr) – [www.cnlibourne.fr](http://www.cnlibourne.fr)



# CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX JEUNE – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE JEUNE



ENTRE LE SAMEDI 24 MAI ET LE DIMANCHE 15 JUIN 2025

## 1. CALENDRIER

- Le mardi qui suit le championnat de ligue date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

## 2. ÉPREUVES

JEUNE – distance de course : 1 000 m	HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Critérium
1 J13F1x 1 rameuse en couple	7 J14H2x HV PR Open 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)
2 J13H1x 1 rameur en couple	
3 J14F1x 1 rameuse en couple	
4 J14H1x 1 rameur en couple	
5 J14F2x 2 rameuses en couple	
6 J14H2x 2 rameurs en couple	

D'autres épreuves peuvent être programmées par les responsables de zone.

<sup>Δ</sup> Épreuves Critérium, hors Championnats

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer aux championnats interrégionaux Jeune, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 ».

### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.  
36 équipages maximum qualifiés par épreuves.

### Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

### Lieux

Les championnats interrégionaux sont organisés par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est : [à déterminer](#)
- Zone Nord-Ouest : [à déterminer](#)
- Zone Sud-Est : [à déterminer](#)
- Zone Sud-Ouest : [à déterminer](#)

## 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

### Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide. Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées. Les J14 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

## 5. PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs. Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finales de classement pour chaque épreuve.

## 6. CONTACT

- |                   |                                      |                                       |
|-------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Zone Nord-Est :   | Coordonnateur: Philippe LOT          | Référent technique: Charlotte CULTY   |
| Zone Nord-Ouest : | Coordonnateur: Jacky BLOQUET         | Référent technique: Alexandre HUSS    |
| Zone Sud-Est :    | Coordonnateur: David LACOFFRETTE     | Référent technique: Pascal MOREL      |
| Zone Sud-Ouest :  | Coordonnateur: <b>Anthony PERROT</b> | Référent technique: Clément DEPOORTER |

# CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX QUALIFICATIFS J14 ET J16 – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE J14 ET J16



**SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 JUIN 2025**

## 1. CALENDRIER

- Lundi 19 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[Intranet fédéral](#)
- Mardi 03 juin 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

## 2. ÉPREUVES

<b>J16 – distance de course: 1 500 m</b>		<b>HANDI-VALIDE J16 – distance de course: 1 500 m – Critérium</b>	
1	J16H2x 2 rameurs en couple	14	J16H2x HV PR Open <sup>Δ</sup> 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)
2	J16H1x 1 rameur en couple		
3	J16H4x 4 rameurs en couple		
4	J16H4+ 4 rameurs en pointe avec barreur		
5	J16H2- 2 rameurs en pointe sans barreur		
6	J16H8+ 8 rameurs en pointe avec barreur		
7	J16F2x 2 rameuses en couple		
8	J16F1x 1 rameuse en couple		
9	J16F4x 4 rameuses en couple		
10	J16F4+ 4 rameuses en pointe avec barreur		
11	J16F2- 2 rameuses en pointe sans barreur		
12	J16F8+ 8 rameuses en pointe avec barreur		
13	J16M4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple		
<b>J14 – distance de course: 1 000 m</b>		<b>HANDI-VALIDE J14 – distance de course: 1 000 m – Critérium</b>	
15	J14H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur	21	J14H2x HV PR Open <sup>Δ</sup> 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open) <sup>Δ</sup> Épreuves Critérium, hors Championnats
16	J14H8x+ 8 rameurs en couple avec barreur		
17	J14F4x+ 4 rameuses en couple avec barreur		
18	J14F8x+ 8 rameuses en couple avec barreur		
19	J14M2x 1 rameuse et 1 rameur en couple		
20	J14M4x+ 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur		

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer aux championnats interrégionaux J14 et J16, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreaux du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

### Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement de championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur).

À partir de deux engagés, un parcours doit être obligatoirement réalisé pour qualifier les équipages.

En cas de 24 engagés ou moins, au total dans les 4 zones, tous les équipages sont qualifiés, avec l'obligation de concourir selon la règle ci-dessus afin d'établir une hiérarchie. À partir de 25 engagés sur tout le territoire, les quotas sont appliqués.

### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[Intranet fédéral](#) par chaque club.

Règlement des championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur): l'article 7 concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique également pour les championnats interrégionaux qualificatifs J14.

### Engagements aux épreuves J14

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves du championnat interrégional qualificatif J14.

75% des rameurs composant un équipage J14 doivent avoir participé au championnat de ligue jeune.

### Engagements au championnat de France J16 et au championnat national jeune

Les engagements sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux qualificatifs en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

À l'issue des championnats interrégionaux:

- En cas de refus de la qualification, les clubs doivent prévenir les responsables de zone **avant le mardi 18 juin 16h00**.
- Les coordonnateurs de zone retournent à la FFA la liste des bateaux sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les listes portent les noms des rameurs ayant effectivement participé aux championnats interrégionaux.
- Les éventuels changements d'équipiers seront annoncés par le délégué du club à la réunion des délégués lors des championnats de France.

### Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France J16 sont organisées par chacune des quatre zones:

- Zone Nord-Est: Lac des Vieilles Forges – Charleville-Mézières
- Zone Sud-Est: Mâcon
- Zone Nord-Ouest: Léry Poses
- Zone Sud-Ouest: Brive-la-Gaillarde

## 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

### Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.

Les J14 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

### Équipages des épreuves J16 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

## 5. PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

## 6. CONTACT

- Zone Nord-Est: Coordonnateur: Philippe LOT Référent technique: Charlotte CULTY
- Zone Nord-Ouest: Coordonnateur: Jacky BLOQUET Référent technique: Alexandre HUSS
- Zone Sud-Est: Coordonnateur: David LACOFFRETTE Référent technique: Pascal MOREL
- Zone Sud-Ouest: Coordonnateur: **Anthony PERROT** Référent technique: Clément DEPOORTER

# CHAMPIONNAT DE FRANCE MASTER – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE ET HANDI-SANTÉ MASTER



VENDREDI 27 AU DIMANCHE 29 JUIN 2025

BRIVE-LA-GAILLARDE

## 1. CALENDRIER

• Lundi	02 juin	08h00	ouverture des inscriptions sur l' <a href="#">Intranet fédéral</a>
• Mardi	17 juin	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur <a href="#">ffaviron.fr</a>
• Vendredi	20 juin	17h00	consultation de l'ordre des départs sur <a href="#">ffaviron.fr</a>
• Jeudi	26 juin	18h00	réunion des délégués

## 2. ÉPREUVES

MASTER – distance de course: 1 000 m				Samedi après-midi			
<b>Vendredi matin</b>				26	MBF2-	2 rameuses en pointe sans barreur	B
1	MBH1x	1 rameur en couple	B	27	MEH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	E
2	MCH1x	1 rameur en couple	C	28	MGH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	G
3	MDH1x	1 rameur en couple	D	29	MEF2x	2 rameuses en couple	E
4	MAF2x	2 rameuses en couple	A	30	MGF2x	2 rameuses en couple	G
5	MBF2x	2 rameuses en couple	B	31	MCH4x	4 rameurs en couple	C
6	MCF2x	2 rameuses en couple	C	32	MDH4x	4 rameurs en couple	D
7	MDF2x	2 rameuses en couple	D	33	MFH4x	4 rameurs en couple	F
8	MEH2x	2 rameurs en couple	E	34	MCF8+	8 rameuses en pointe avec barreur	C
9	MGH2x	2 rameurs en couple	G	35	MCH8+	8 rameurs en pointe avec barreur	C
10	MFF4x	4 rameuses en couple	F	36	MEM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	E
11	MBH2-	2 rameurs en pointe sans barreur	B	37	MBM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	B
12	MDH2-	2 rameurs en pointe sans barreur	D	38	MDM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	D
13	MAH2x HV PR Open <sup>Δ</sup>	2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)	A	<b>Dimanche après-midi</b>			
<b>Vendredi après-midi</b>				39	MDH4+	4 rameurs en pointe avec barreur	D
14	MBF1x	1 rameuse en couple	B	40	MAH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	A
15	MCF1x	1 rameuse en couple	C	41	MFF1x	1 rameuse en couple	F
16	MDF1x	1 rameuse en couple	D	42	MFH1x	1 rameur en couple	F
17	MAH2x	2 rameurs en couple	A	43	MCF4x	4 rameuses en couple	C
18	MBH2x	2 rameurs en couple	B	44	MDF4x	4 rameuses en couple	D
19	MCH2x	2 rameurs en couple	C	45	MAM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	A
20	MDH2x	2 rameurs en couple	D	46	MCM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	C
21	MAF4-	4 rameuses en pointe sans barreur	A	47	MFH4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	F
22	MEF4x	4 rameuses en couple	E	48	MDM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur	D
23	MCH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	C				
24	MEH8+	8 rameurs en pointe avec barreur	E				
25	MAH4x HSt <sup>Δ</sup>	4 rameuses et rameurs en couple handi-santé dont 1 femme et 1 homme et 50% de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD	A				

<sup>Δ</sup> Épreuves Critérium, hors Championnats de France

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Un rameur master appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante et l'âge moyen d'un équipage est calculé sans tenir compte de celui du barreur dont l'âge n'est pas réglementé. Les rameurs master doivent donc tous avoir 27 ans ou plus en 2025. La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à l'âge lié à la catégorie.

La participation des étrangers est soumise à la réglementation des championnats nationaux (Annexe 10 du Règlement intérieur).

### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[Intranet fédéral](#) par chaque club.

En fonction du nombre d'équipages engagés, certaines épreuves pourront être regroupées avec départs décalés si nécessaire.

### Couleur des palettes

Une dérogation pourra être accordée aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur.

La liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

### Classement

Un classement national master sera établi à l'issue du championnat.

## 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

### Participation

Pour participer à la course SM4x HSt, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'évènement à l'adresse [handicaps@ffaviron.fr](#).

## 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

• Vendredi	27 juin	matin	séries qualificatives puis finales B et A
		après-midi	séries qualificatives puis finales B et A
• Samedi	28 juin	après-midi	séries qualificatives puis finales B et A
• Dimanche	29 juin	après-midi	séries qualificatives puis finales B et A

## 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club des Sports Nautiques de Brive – Tél. 05 55 24 51 58 – [C19001@ffaviron.fr](mailto:C19001@ffaviron.fr) – [www.csnbrive.fr](http://www.csnbrive.fr)

### Catégories d'âge

Master : tout rameur âgé de 27 ans et plus.

- A : âge minimum 27 ans ;
- B : âge moyen 36 ans ou plus ;
- C : âge moyen 43 ans ou plus ;
- D : âge moyen 50 ans ou plus ;
- E : âge moyen 55 ans ou plus ;
- F : âge moyen 60 ans ou plus ;

# CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE JEUNE



SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 JUIN 2025

BRIVE-LA-GAILLARDE

## 1. CALENDRIER

- Mardi 17 juin 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 20 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Jeudi 26 juin 18h00 réunion des délégués

## 2. ÉPREUVES

<b>JEUNE – distance de course : 1 000 m</b>		5	J14M2x	1 rameuse et 1 rameur en couple		
1	J14F4x+	4	rameuses en couple avec barreur	6	J14M4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur
2	J14F8x+	8	rameuses en couple avec barreur	<b>HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Critérium</b>		
3	J14H4x+	4	rameurs en couple avec barreur	7	J14H2x HV PR Open	2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)
4	J14H8x+	8	rameurs en couple avec barreur			

<sup>Δ</sup> Épreuves Critérium, hors Championnat national

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer au championnat national jeune, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreurs du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement des championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur).

75% des rameurs composant un équipage J14 doivent avoir participé aux championnats de ligue jeune.

### Engagements

Les engagements sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux **qualitatifs** J14 en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves du championnat national jeune.

## 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

### Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.

Les J14 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

## 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Samedi 28 juin matin séries J14  
après-midi demi-finales J14
- Dimanche 29 juin matin finales J14

## 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club des Sports Nautiques de Brive – Tél. 05 55 24 51 58 – [C19001@ffaviron.fr](mailto:C19001@ffaviron.fr) – [www.csnbrive.fr](http://www.csnbrive.fr)

# CHAMPIONNAT DE FRANCE J16 – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE J16



VENDREDI 04 AU DIMANCHE 06 JUILLET 2025

VICHY

## 1. CALENDRIER

- Mardi 24 juin 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 27 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 04 juillet 10h00 réunion des délégués

## 2. ÉPREUVES

### J16 – distance de course: 1 500 m

1	J16F2x	2 rameuses en couple
2	J16H2x	2 rameurs en couple
3	J16F1x	1 rameuse en couple
4	J16H1x	1 rameur en couple
5	J16F4x	4 rameuses en couple
6	J16H4x	4 rameurs en couple
7	J16F4+	4 rameuses en pointe avec barreur
8	J16H4+	4 rameurs en pointe avec barreur
9	J16F2-	2 rameuses en pointe sans barreur
10	J16H2-	2 rameurs en pointe sans barreur
11	J16F8+	8 rameuses en pointe avec barreur
12	J16H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
13	J16M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple

### HANDI-VALIDE J16 – distance de course: 1 500 m – Critérium

14 J16H2x HV PR Open<sup>Δ</sup> 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)

<sup>Δ</sup> Épreuves Critérium, hors Championnats de France

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer au championnat de France J16, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreurs du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

### Engagements

Les engagements sont fait automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

## 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

### Équipages des épreuves J16 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide. Les J16 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

## 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés et de la date du brevet des collèges.

- Vendredi 04 juillet après-midi séries J16
- Samedi 05 juillet après-midi demi-finales J16
- Dimanche 06 juillet matin finales J16

## 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club de l'Aviron de Vichy – Tél. 04 70 32 36 52 – [C03003@ffaviron.fr](mailto:C03003@ffaviron.fr)

## SAMEDI 05 ET DIMANCHE 06 JUILLET 2025

### 1. CALENDRIER

- Lundi 09 juin 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[Intranet fédéral](#)
- Mardi 24 juin 14h00 clôture des inscriptions  
17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 27 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 04 juillet 10h00 réunion des délégués

### 2. ÉPREUVES

#### S-23 – distance de course : 2 000 m

1	S-23F2x	2 rameuses en couple
2	S-23H2x	2 rameurs en couple
3	S-23F4-	4 rameuses en pointe sans barreur
4	S-23H4-	4 rameurs en pointe sans barreur
5	S-23F4x	4 rameuses en couple
6	S-23H4x	4 rameurs en couple
7	S-23M8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement de championnats et critériums (Annexe 10 du Règlement intérieur).

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

#### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[Intranet fédéral](#) par chaque club.

### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

En fonction du nombre d'engagés, des finales de classement au-delà de la 24<sup>e</sup> place pourront être organisées.

- Samedi 05 juillet matin séries qualificatives S-23  
après-midi demi-finales A/B et C/D ou tiers de finales A/B/C S-23
- Dimanche 06 juillet matin finales S-23

### 5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club de l'Aviron de Vichy – Tél. 04 70 32 36 52 – [C03003@ffaviron.fr](mailto:C03003@ffaviron.fr)



### 1. CALENDRIER

- à déterminer ouverture des inscriptions
- à déterminer clôture des inscriptions

### 2. ÉPREUVES

#### PARA-AVIRON ADAPTÉ – distance de course : 500 m

Samédi				Dimanche			
1	14-18 H1x AB	1 rameur en couple – jeune	classe AB	9	H1x BC	1 rameur en couple – adulte	classe BC
2	14-18 F1x AB	1 rameuse en couple – jeune	classe AB	10	F1x BC	1 rameuse en couple – adulte	classe BC
3	14-18 H1x BC	1 rameur en couple – jeune	classe BC	11	H1x CD	1 rameur en couple – adulte	classe CD
4	14-18 F1x BC	1 rameuse en couple – jeune	classe BC	12	F1x CD	1 rameuse en couple – adulte	classe CD
5	14-18 H1x CD	1 rameur en couple – jeune	classe CD	13	H2x BCD	2 rameurs en couple	classe BC-CD
6	14-18 F1x CD	1 rameuse en couple – jeune	classe CD	14	F2x BCD	2 rameuses en couple	classe BC-CD
7	H1x AB	1 rameur en couple – adulte	classe AB	15	4Yx+ BCD	yolette à 4 rameuses ou rameurs en couple avec barreur	classe BC-CD
8	F1x AB	1 rameuse en couple – adulte	classe AB				

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages ayant participé aux championnats régionaux FFSA.

#### Engagements

Les engagements se font par formulaire papier disponible auprès de la FFSA.

### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

- Samedi 05 octobre
  - matin séries
  - demi-finales A/B et C/D
  - après-midi finales A, B, C et D
- Dimanche 06 octobre
  - matin séries
  - après-midi finales

### 5. CONTACTS

FFSA : [emilie.laissus@sportadapte.fr](mailto:emilie.laissus@sportadapte.fr)

# CHAMPIONNAT DE FRANCE BATEAUX LONGS SÉNIOR ET PARA-AVIRON

**SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025**

## 1. CALENDRIER

- Lundi 15 septembre 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[Intranet fédéral](#)
- Mardi 30 septembre 14h00 clôture des inscriptions  
17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 03 octobre 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 10 octobre 18h00 réunion des délégués

## 2. ÉPREUVES

PARA-AVIRON – distance de course : 2 000 m					
1	SH2x PR Open	2 rameuses et/ou rameurs en couple PR1, PR2 ou PR3 (Open)	7	SH2x PL	2 rameurs en couple poids léger
			8	SH4- PL	4 rameurs en pointe sans barreur poids léger
			9	SF4x	4 rameuses en couple
SÉNIOR – distance de course : 2 000 m					
2	SF4-	4 rameuses en pointe sans barreur	10	SH4x	4 rameurs en couple
3	SH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	11	SF8+	8 rameuses en pointe avec barreur
4	SF2x	2 rameuses en couple	12	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
5	SH2x	2 rameurs en couple	13	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
6	SF2x PL	2 rameuses en couple poids léger			

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[Intranet fédéral](#) par chaque club.  
Un rameur peut participer au maximum à deux des épreuves de ce championnat de France.

## 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

### Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs composés en totalité de rameurs présentant un handicap.

### Classification

Les rameurs et rameuses PR3 classifiés en pointe sont autorisés à ramer en 2x.

Une session de classification aura lieu sur place **le vendredi 10 octobre 2025**.

Les informations concernant les classifications sont disponibles sur <https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>.

Il est impératif de renvoyer le formulaire de diagnostic médical 45 jours avant l'évènement.

La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFA : [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr)

## 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Samedi 11 octobre  
matin séries qualificatives sénior  
séries para-aviron  
après-midi demi-finales C/D et A/B ou tiers de finales A/B/C sénior
- Dimanche 12 octobre  
matin finales D et C, sénior  
finales para-aviron  
après-midi finales B et A sénior

## 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Société des Régates Mâconnaises – Tél. 03 85 38 00 67 – [regates.maconnaises@free.fr](mailto:regates.maconnaises@free.fr) ou [C71003@ffaviron.fr](mailto:C71003@ffaviron.fr)

### 1. CALENDRIER

- Lundi 07 octobre 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[Intranet fédéral](#)
- Mardi 22 octobre 14h00 clôture des inscriptions  
17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Jeudi 24 octobre 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 25 octobre 18h00 réunion des délégués des ligues

### 2. ÉPREUVES

Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Samedi – distance de course : 1 500 m ou 2 000 m			Dimanche – distance de course : 500 m		
1	J16H8+	8 rameurs en pointe avec barreur	16	J16H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
2	J16F8+	8 rameuses en pointe avec barreur	17	J16F8+	8 rameuses en pointe avec barreur
3	J16H4x	4 rameurs en couple	18	J16H4x	4 rameurs en couple
4	J16F4x	4 rameuses en couple	19	J16F4x	4 rameuses en couple
5	J16M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	20	J16M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
6	J18H8+	8 rameurs en pointe avec barreur	21	J18H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
7	J18F8+	8 rameuses en pointe avec barreur	22	J18F8+	8 rameuses en pointe avec barreur
8	J18H4x	4 rameurs en couple	23	J18H4x	4 rameurs en couple
9	J18F4x	4 rameuses en couple	24	J18F4x	4 rameuses en couple
10	J18M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	25	J18M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
11	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur	26	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
12	SF8+	8 rameuses en pointe avec barreur	27	SF8+	8 rameuses en pointe avec barreur
13	SH4x	4 rameurs en couple	28	SH4x	4 rameurs en couple
14	SF4x	4 rameuses en couple	29	SF4x	4 rameuses en couple
15	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	30	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation

La coupe de France des régions est une compétition par équipes de ligue qui se déroule sur 2 jours. Les épreuves sont réservées aux équipes composées uniquement de rameurs licenciés dans des clubs de la même ligue. Le dimanche, l'enchaînement des séries et des finales s'effectue sans débarquer. Pesée unique pour les barreaux et barreaux le samedi matin entre 2h et 1h avant chaque course.

#### Équipe

La constitution des équipes de ligue est libre. Les ligues peuvent présenter des équipages dans les épreuves qu'elles veulent. Une ligue peut engager plusieurs équipages dans une même épreuve, dans ce cas, seul l'équipage le mieux placé marque des points dans le classement des ligues. Chaque équipe doit courir sous les couleurs de sa ligue ou dans une tenue homogène pour les regroupements de ligues.

#### Engagements

La licence prise en compte est celle de la saison 2025. Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[Intranet fédéral](#) par chaque ligue. Des changements seront autorisés jusqu'à la réunion des délégués. Dans la mesure du possible et pour faciliter le traitement, nous vous invitons à communiquer ces changements dès qu'ils sont arrêtés à l'adresse [championnats@ffaviron.fr](mailto:championnats@ffaviron.fr)

#### Classements

**Classement par épreuves:** un classement des équipages est établi dans chaque épreuve à l'issue des finales. Les trois premiers équipages de chaque épreuve reçoivent une récompense au ponton d'honneur.  
**Classement général:** un classement général des ligues est établi pour la Coupe de France des régions. Il se fait par addition des points obtenus dans le classement par catégorie par chaque équipe de ligue la mieux classée dans chacune des six catégories. En cas d'égalité, le résultat obtenu dans la catégorie sénior (homme et femme), puis la catégorie J18, puis la catégorie J16 départageront les équipes.

### 4. CONTACT ET HÉBERGEMENT

[à compléter](#)

## COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS

### Système de qualification

Samedi	Séries qualificatives avec classement au temps	• les 6 meilleurs temps des séries en finale A, les 6 meilleurs temps suivants (de 7 à 12) en finales B, les 6 meilleurs temps suivants (de 13 à 18) en finales C, etc.
Dimanche	Séries qualificatives	• le premier de chaque série et les meilleurs temps des restants pour atteindre 6 qualifiés en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B, les 6 meilleurs temps suivants en finale C, etc.

Finale B à partir de 8 partants, Finale C à partir de 14 partants

Il sera possible de faire en fonction du bassin :

- Pour les courses à 7 partants: 2 séries et finale A à 7
- Pour les courses à 13 partants: 3 séries, finale A à 7 et finale B à 6.
- ...